

E.D.P.A.M.S. Jacques SOURDILLE

Présidente du Conseil d'Administration :

Madame Anne FRAIPONT

Directeur :

Monsieur Jacky MARTIN ☎ 03 24 30 70 55

Directrice-adjointe :

Madame Alexandra COTREAU ☎ 03.24.33.76.68

Secrétariat de Direction :

Madame Catherine HERBOUX ☎ 03.24.30.70.55 ☎ 03.24.30.63.48

Médecin :

Médecin psychiatre, chef du service médico-psychologique :

Madame le Docteur Corinne FREVILLE ☎ 03.24.30.70.73

Cadre supérieur socio-éducatif :

Madame Monique DESWAENE ☎ 03.24.30.70.85

Coordonnateur pédagogique :

Monsieur Guillaume QUEVAL ☎ 03.24.30.70.89

4 Cadres socio-éducatifs :

Madame Martine HULOT ☎ 03.24.30.27.03

Monsieur François DEPAIX ☎ 03.24.30.70.71

Madame Audrey SIMON ☎ 03.24.40.56.51

Monsieur Jean-François VANCOPENOLLE ☎ 03.24.27.49.30

Service d'accompagnement et de suite :

Mademoiselle Claire ROBIN ☎ 03.24.30.70.42

Monsieur Michel LAURENT ☎ 03.24.33.84.37

Personne qualifiée :

Docteur Danièle VITEAU : ☎ 03.24.59.71.50

INSTANCE DE PARTICIPATION :

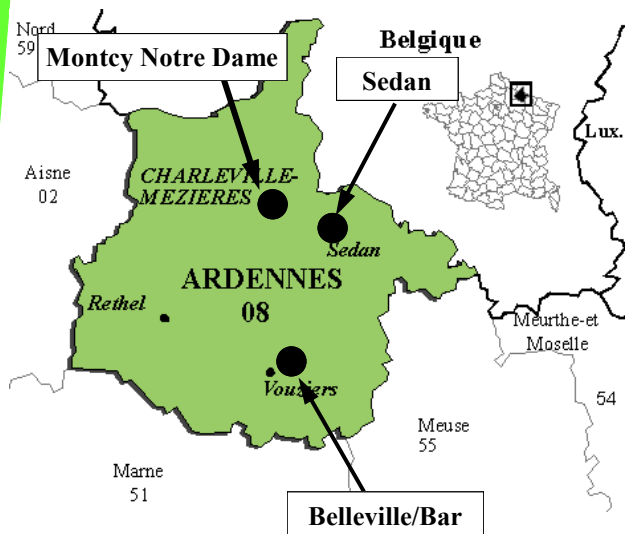
Le Conseil de Vie Sociale

Il comprend :

- des représentants des personnes accueillies ou prises en charge,
- des représentants des familles ou des représentants légaux,
- des représentants du personnel
- un représentant de l'organisme gestionnaire
- un représentant de la commune

Il se réunit au moins 3 fois par an.

Sites : MONTCY-NOTRE-DAME BELLEVILLE/BAR SEDAN Philippoteaux & Labretèche



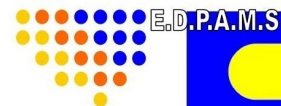
Adresses et coordonnées téléphoniques :

4, Chemin de Chaumont
08090 MONTCY-NOTRE-DAME
☎ 03.24.33.76.60 - ☎ 03.24.33.76.69

Route de Chatillon/Bar
08240 BELLEVILLE/BAR
☎ 03.24.30.70.59 - ☎ 03.24.71.81.68

9, avenue Philippoteaux
08200 SEDAN
☎ 03.24.27.50.58 - ☎ 03.24.27.31.89

Annexe :
21, rue Labretèche
08200 SEDAN



Enfants/Adolescents : IME-ITEP-SESSAD-CAFS-Foyer Répit
Adultes : ESAT-EA-FO-FAM-SAVS-SAMSAH-FH

E.D.P.A.M.S. Jacques SOURDILLE Etablissement Départemental Public d'Accompagnement Médico-Social 08240 BELLEVILLE/BAR

☎ 03.24.30.23.11 ☎ 03.24.30.21.83

I.M.E. Institut Médico-Educatif

Agrément pour enfants et adolescents de 6 à 20 ans
Garçons et filles

Déficience Intellectuelle avec ou sans troubles associés
en semi-internat, internat de semaine, internat modulé

Capacité : 220 places

Conditions d'admission et de sortie :

Conditions d'admission

Les parents s'adressent à la MDPH
La CDAPH prononce l'orientation et invite les familles à choisir un établissement

Visite de l'IME par la famille

Accord de la famille

Entretien de pré-admission avec remise du dossier d'inscription, du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil

Condition de sortie

Sortie prononcée par la MDPH sur sollicitation de la famille, du jeune majeur ou du directeur

Le personnel :

Responsables du service éducatif et social : cadres socio-éducatifs placés sous la responsabilité du directeur et du cadre supérieur socio-éducatif

Secrétariat : secrétaire

Travail éducatif et de vie quotidienne : assistants socio-éducatifs, moniteurs éducateurs, éducateurs techniques, moniteurs d'ateliers, éducateurs sportifs

Suivi thérapeutique : médecin psychiatre, infirmières, psychologues, orthophonistes, psychomotricien(ne)s, médecin généraliste, kinésithérapeute vacataire

Accompagnement à la sortie : assistante sociale ou assistant socio-éducatif

Autres : maîtresses de maison, veilleur(se)s de nuit, services généraux

Le Projet :

« La prise en charge tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne, sociale et professionnelle. Elle tend à assurer l'intégration dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle ».

Décret du 27 octobre 1989 Annexe XXIV

L'IME assure une prise en charge globale qui associe des actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques.

Pour s'adapter à la diversité des âges et aux difficultés des jeunes, l'IME est organisé en trois secteurs.

L'espace éducatif regroupe des jeunes sur des critères d'âges, de difficultés spécifiques, d'efficacité intellectuelle et pratique.

Un projet pédagogique, éducatif et thérapeutique, document référentiel de notre action, précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer la prise en charge qui comporte :

- les soins et rééducations
- l'enseignement
- des actions tendant à développer l'autonomie de la vie quotidienne et sociale, la personnalité et la communication.
- l'apprentissage au travail avec des ateliers professionnels. Sports - Auto-école - Transferts

Les jeunes atteints de troubles envahissants du développement bénéficient d'un accompagnement spécifique.

Modalités d'accès au dossier : chaque usager ou son représentant légal a librement accès à son dossier. Il doit en faire la demande écrite auprès du Directeur et peut se faire assister par toute personne de son choix.

Informations pratiques :

Calendrier d'ouverture : 208 jours

Périodes de fermeture : une semaine en Novembre, une semaine à Noël, une semaine en Février, une semaine à Pâques, le mois d'Août.

Absences : elles doivent être signalées et justifiées. Une autorisation d'absence doit être demandée au directeur par courrier.

Transports : assurés par des taxis et par des transports collectifs (bus ou minibus de l'IME), dans les transports collectifs, l'accompagnement est assuré par des éducateurs de l'établissement.

Le règlement de fonctionnement s'applique durant les transports.

Horaires d'ouverture : 09 H 00-16 H 30 du Lundi au Vendredi.

Régime : demi-internat, internat de semaine, internat modulé

Restauration : Les repas sont confectionnés par la cuisine de l'IME, les menus sont élaborés par une diététicienne.

Hébergement : en chambre individuelle, en chambre à 2 lits, avec cabinet de toilette individuel ou salle de bain collective et un appartement éducatif en ville.

Assurance : l'IME est couvert par une responsabilité civile.

Frais de séjour : pris en charge par l'assurance maladie. Pour les jeunes maintenus après 20 ans au titre de l'amendement Creton, une participation est demandée à la famille selon la réglementation.

Argent, objets de valeur : sont acceptés mais sous certaines conditions (voir règlement de fonctionnement).

N° Tél. maltraitance : 119